Image not found or type unknown

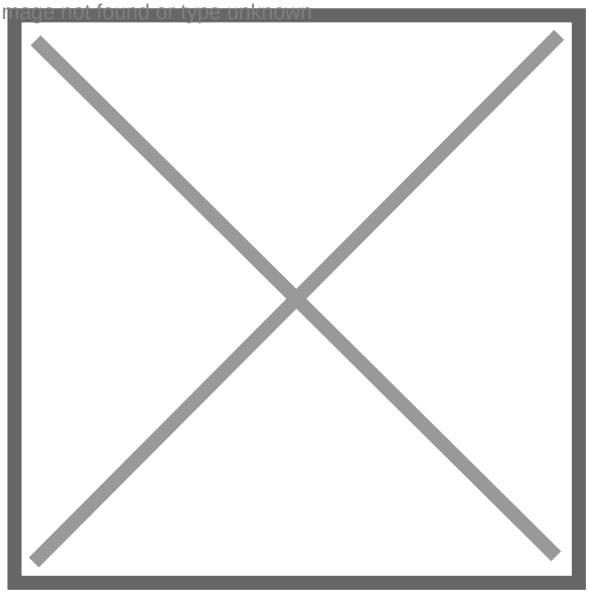

Financement travaux plomberie sanitaires immeuble

Par **aaaaa**, le **06/05/2011** à **16:53**

Bonjour,
Après une absence de 7 jours, j'ai retrouvé ma salle d'eau dans un état répugnant, mes WC ayant débordé. Nous étions un vendredi après-midi et je ne pouvais absolument pas utiliser mes toilettes. J'ai essayé dans un premier temps de joindre le plombier conseillé par la concierge, sans résultat. Puis je me suis adressée à deux autres plombiers et j'ai demandé au moins cher des deux de venir arranger ce que je croyais être un bouchon au niveau de mon sani-broyeur (je suis locataire). Une fois sur place, il a constaté que le problème ne venait pas de mon appartement mais faisait suite à un engorgement de la colonne générale d'évacuation. Il a donc fallu faire venir un camion hydrocureur (je ne pouvais à la veille de la fin de semaine demeurer sans WC). Les travaux qui ont dû être réalisés sont les suivants : déplacement (65 €), dégorgement à la pompe (49€), déplacement pour débouchage par camion hydrocureur (890€), mètre linéaire de curage 107 ht (749€), plus l'heure de main d'œuvre (65€). Sur facture, d'un total de 1917,99€ que j'ai dû avancer, il est précisé que ces travaux ont dû être réalisés « en urgence ». En tout état de cause, il s'agit d'un problème de l'immeuble, pourtant le syndic de la copropriété a décidé «d'en parler» à leur prochaine réunion et je ne suis pas sûre qu'ils me remboursent. Je voudrais m'assurer que je suis bien dans mon droit d'être remboursée de pareille somme (je suis au RSA), puisque qu'il s'agit d'un engorgement de la colonne centrale de l'immeuble, et qu'il m'a fallu en outre réagir dans l'urgence.
En vous remerciant très sincèrement de vos conseils,
Bien cordialement,

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés